Générosité : transmettre un patrimoine à la Fédération

Chaque année, la Fédération vous informe sur les possibilités de lui transmettre tout ou partie d'un patrimoine. Notre campagne d'information 2026 débute aujourd'hui !

Environ un quart des ressources de la Fédération issues de la générosité du public provient des libéralités (legs, assurance-vie et donation). Comme les dons, les legs et assurances-vie contribuent au financement de nos services et programmes tels que la ligne Écoute Solidaire ou le service Diabète et Droits. Grâce à la générosité de nos donateurs et bienfaiteurs, ces services peuvent être offerts à toutes les personnes qui sont touchées par un diabète. Certains bienfaiteurs choisissent aussi de contribuer spécifiquement à la mission de soutien à la recherche et l'innovation. Le legs permet de transmettre tout ou partir de son patrimoine, de transmettre un bien précis ou une catégorie de ses biens. L'assurance-vie permet quant à elle de transmettre tout ou partie de son épargne. La donation, enfin, offre la possibilité de transmettre un bien de son vivant et ainsi de soutenir nos actions dès maintenant.

Un grand merci à nos donateurs et bienfaiteurs pour leur fidélité et leur engagement à nos côtés.

De plus en plus de personnes nous contactent pour avoir plus d'informations sur ces modes de soutien à nos actions. La démarche de transmettre un patrimoine solidaire nécessite des informations très pratiques mais aussi un temps de réflexion propre à chacun pour préparer son projet de succession. Pour nos bienfaiteurs, la décision personnelle et intime de transmettre un patrimoine se prend souvent à la lumière de leur situation personnelle et familiale. Si un cadre juridique s'impose, préparer sa succession conduit souvent les personnes à considérer ce qui a compté dans leur vie : valeurs, causes qui tiennent à cœur, liens familiaux et d'amitié, etc.

Peut-être avez-vous vous aussi entamé une telle réflexion ? Pour vous accompagner dans cette démarche, Ingrid Aubry-Sarriot, notre chargée de relation bienfaiteurs, est à votre écoute. Elle est joignable au 01 84 79 21 55 et par email : i.aubrysarriot@federationdesdiabetiques.org.
Ingrid répond à vos questions en toute confidentialité. Son accompagnement se fait à votre rythme et peut aller du début de votre cheminement jusqu'à la réalisation de votre legs.

Ingrid tient notre brochure sur les legs, assurance-vie et donation à votre disposition. Cette brochure, générale et pratique, est aussi téléchargeable sur notre site Demain Sans Diabète. Demander la brochure d'information est sans engagement de votre part.

Notre campagne d'information sur la transmission d'un patrimoine solidaire s'adresse tout au long de l'année à nos donateurs, aux personnes abonnées à notre newsletter mensuelle et au grand public. Ainsi, nous enverrons des courriers et courriels et nous publierons des annonces dans la presse.

©Halfpoint (Modifié à l'aide de l'IA par la Fédération)